

MOBILITES ACADEMIQUES DANS UNE UNIVERSITE ETRANGERE

TOUS LES DOSSIERS DE BOURSES DE MOBILITE ET D'AIDE AU TRANSPORT SONT A RETIRER ET A DEPOSER
A LA DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES (DRI) DE L'UNIVERSITE DE LA REUNION (UR)

ERASMUS	Destination	Conditions/ Informations	Formalités administratives	Bourses de mobilité*			Aide au transport		Coûts restant à la charge de l'étudiant			
				(Les étudiants boursiers conservent leur bourse nationale, versée par le CROUS)						(soit passeport mobilité LADOM soit Forfait LADOM ET compl DOM Erasmus)		
				Union Européenne	Conseil Régional		Ministère Education Nationale	Passeport mobilité LADOM		Compl. DOM Erasmus		
	Boursier	Non boursier et Boursier échelon 0	Boursier									
	Universités européennes en partenariat Erasmus avec l'UR	<p>Conditions:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etre étudiant de l'Université de La Réunion: pas de condition de nationalité - Etre au minimum inscrit en 2^{ème} année à l'UR (les départs se font en général à partir de la 3^{ème} année) - Séjour de 3 mois minimum à 12 mois maximum <p>Informations:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunion fin février-début mars par voie d'affichage dans les composantes et à la DRI - Dépôt du dossier de candidature à la DRI au plus tôt pour certaines universités fin-mars 	<ul style="list-style-type: none"> - Carte d'identité ou passeport en cours de validité - Couverture sociale: Carte européenne d'assurance maladie à se procurer auprès de la mutuelle étudiante - Pour les Etats d'Europe de l'Est, nécessité de prendre une assurance complémentaire. 	<p>Selon le pays d'accueil la bourse Erasmus varie entre 650€ et 750€ par mois</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ecosse - Allemagne = 260 €/mois - Angleterre - Suisse - Norvège - Islande - Irlande = 400 €/mois - Belgique - Italie = 240 €/mois - Pays-Bas - Suède = 284 €/mois - Autres pays européens (Autriche, Espagne, Roumanie,...) = 225 €/mois 	<ul style="list-style-type: none"> - Ecosse - Allemagne = 163 €/mois - Angleterre - Suisse - Norvège - Islande - Irlande = 250 €/mois - Belgique - Italie = 150 €/mois - Pays-Bas - Suède = 178 €/mois - Autres pays européens (Autriche, Espagne, Roumanie,...) = 125 €/mois 	<ul style="list-style-type: none"> - être boursier sur critères sociaux (bourse CROUS) ou non imposable si vous avez votre propre déclaration fiscale mais bénéficiaire d'une aide d'urgence du CROUS - effectuer une mobilité à l'étranger de 2 mois minimum - examen du dossier de candidature par une commission de l'UR fin août et début mars - Si la bourse est accordée, perception d'un minimum 2 mois de bourse soit 400 € x 2 mois = 800 € - versement par la DRI 	<ul style="list-style-type: none"> - Etre étudiant de moins de 26 ans, au 1er octobre de l'année universitaire au titre de laquelle la demande est formulée - Résider en outre-mer ou avoir ses parents résidant en outre-mer et y avoir accompli les classes de 1ère et de terminale sauf si les classes de ce niveau ou les filières dans les classes de ce niveau n'existent pas sur place - Prise en charge à 100% A/R Réunion-Paris 	<ul style="list-style-type: none"> - Si le plafond est dépassé : prise en charge de Ladom (PME) à 50% 	<ul style="list-style-type: none"> - Forfait max de 1 100 € par étudiant - Pour les étudiants éligibles au passeport mobilité = AR Paris-Europe (avion ou train; transport en voiture/bus exclus) - Pour les étudiants éligible au passeport mobilité à 50% = AR Réunion-Europe : Remboursement à hauteur de 50% dans la limite de 1 500 € - Pour les étudiants non éligibles au passeport mobilité = AR Réunion-Europe dans la limite de 1 100 € 	<ul style="list-style-type: none"> - Transport A/R Réunion/Paris/Europe = prix du billet d'avion A/R - 1100 € si le prix du transport est supérieur au forfait complément DOM - seuls les frais de transport en partance depuis La Réunion éligible: les trajets des étudiants originaires de métropole ou de pays non UE depuis La Réunion pour retourner dans leur famille pour les vacances = NON remboursables. 		

CREPUQ	Destination	Conditions/ Informations	Formalités administratives	Bourses de mobilité (Les étudiants boursiers conservent leur bourse nationale, versée par le CROUS)		
				Conseil Régional (Aide accordée pour une durée maximale de 10 mois)		Ministère Education Nationale
				Boursier	Non boursier et Boursier échelon 0	Boursier
Universités québécoises signataires de la convention CREPUQ	<p>Conditions:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Être inscrit au minimum en 2^{ème} année à l'UR (les départs se font en général à partir de la 3ème année) - Séjour d'un semestre à une année universitaire (généralement une année universitaire soit 10 mois) <p>Informations:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunion fin novembre - début décembre - Dépôt du dossier de candidature à la DRI mi-février 	<ul style="list-style-type: none"> - Certificat d'Admission au Québec (CAQ) dès obtention de la lettre d'acceptation de l'université québécoise et Permis d'Etudes. Ces 2 documents sont délivrés par le Gouvernement du Québec. La procédure peut prendre entre 2 et 3 mois, à compter dépôt demande. <p>Informations</p> <p>* <u>Immigration au Québec:</u> http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/francais/immigration/etudiants/etape.html</p> <p>* <u>Immigration au Canada:</u> http://www.cic.gc.ca/francais/etudier/index.html</p> <p>Contact: Clémence Marchand E-mail: clemence.marchand@mrci.gouv.qc.ca</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formulaire Sécurité sociale pour le Québec: SQ 401 (mutuelle étudiante) 		360 €/mois	225 €/mois	<ul style="list-style-type: none"> - être boursier sur critères sociaux (bourse CROUS) ou être non imposable si vous avez votre propre déclaration fiscale - effectuer une mobilité à l'étranger de 2 mois minimum - examen du dossier de candidature par une commission de l'UR fin août et début mars - Si la bourse est accordée, perception d'un minimum 2 mois de bourse soit 400 € x 2 mois = 800 € - versement par le CROUS de La Réunion à la demande de la DRI

Profil International avec l'Université Laval (Québec)	Destination	Conditions/ Informations	Formalités administratives	Bourses de mobilité (Les étudiants boursiers conservent leur bourse nationale, versée par le CROUS)		
				Conseil Régional (Aide accordée pour une durée maximale de 10 mois)		Ministère Education Nationale
				Boursier	Non boursier et Boursier échelon 0	Boursier et Etudiant non imposable
Université québécoise Laval	<p>Conditions:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Être inscrit au minimum en 2^{ème} année ou 3^{ème} année de Licence de Biologie ou Biochimie à l'UR - Séjour d'un semestre à une année universitaire <p>Informations:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunion fin novembre - début décembre - Dépôt du dossier de candidature à la DRI début février 	<ul style="list-style-type: none"> - Certificat d'Admission au Québec (CAQ) dès obtention de la lettre d'acceptation de l'université québécoise et Permis d'Etudes. Ces 2 documents sont délivrés par le Gouvernement du Québec. La procédure peut prendre entre 2 et 3 mois, à compter dépôt demande. <p>Informations</p> <ul style="list-style-type: none"> * <u>Immigration au Québec:</u> http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/francais/immigration/etudiants/etape.html * <u>Immigration au Canada:</u> http://www.cic.gc.ca/francais/etudier/index.html Contact: Clémence Marchand E-mail: clemence.marchand@mrci.gouv.qc.ca - Formulaire Sécurité sociale pour le Québec: SQ 401 (mutuelle étudiante) 	360 €/mois	225 €/mois	<ul style="list-style-type: none"> - être boursier sur critères sociaux (bourse CROUS) ou non imposable si vous avez votre propre déclaration fiscale mais bénéficiaire d'une aide d'urgence du CROUS - effectuer une mobilité à l'étranger de 2 mois minimum - examen du dossier de candidature par une commission de l'UR fin août et début mars - Si la bourse est accordée, perception d'un minimum 2 mois de bourse soit 400 € x 2 mois = 800 € - versement par le CROUS de La Réunion 	

CEGEP de Levis-Lauzon (Québec)	Destination	Conditions/ Informations	Formalités administratives	Bourses de mobilité (Les étudiants boursiers conservent leur bourse nationale, versée par le CROUS)	
				Conseil Régional (Aide accordée pour une durée maximale de 10 mois)	
				Boursier	Non boursier et Boursier échelon 0
				Boursier et Etudiant non imposable	
CEGEP de Levis-Lauzon	<p>Conditions:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etre inscrit en 2^{ème} année de DUT Génie biologique et Réseaux à l'IUT Saint-Pierre - Séjour d'un semestre (2nd semestre) <p>Informations:</p> <ul style="list-style-type: none"> - responsable du DUT Génie biologique: Mme Dalia BENTALEB: bentaleb@univ-reunion.fr 	<p>- Certificat d'Admission au Québec (CAQ) dès obtention de la lettre d'acceptation de l'université québécoise et Permis d'Etudes. Ces 2 documents sont délivrés par le Gouvernement du Québec. La procédure peut prendre entre 2 et 3 mois, à compter dépôt demande.</p> <p>Informations</p> <p>* <u>Immigration au Québec:</u> http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/francais/immigration/etudiants/etape.html</p> <p>* <u>Immigration au Canada:</u> http://www.cic.gc.ca/francais/etudier/index.html Contacter: Clémence Marchand E-mail: clemence.marchand@mrci.gouv.qc.ca</p> <p>- Formulaire Sécurité sociale pour le Québec: SQ 401 (mutuelle étudiante)</p>	360 €/mois	225 €/mois	<p>- être boursier sur critères sociaux (bourse CROUS) ou non imposable si vous avez votre propre déclaration fiscale mais bénéficiaire d'une aide d'urgence du CROUS</p> <p>- effectuer une mobilité à l'étranger de 2 mois minimum</p> <p>- examen du dossier de candidature par une commission de l'UR fin août et début mars</p> <p>- Si la bourse est accordée, perception d'un minimum 2 mois de bourse soit 400 € x 2 mois = 800 €</p> <p>- versement par le CROUS de La Réunion</p>

ISEP	Destination	Conditions/ Informations	Formalités administratives	Bourses de mobilité (Les étudiants boursiers conservent leur bourse nationale,	
				Conseil Régional (Aide accordée pour une durée maximale de 10 mois)	
				Boursier	Non boursier
				Ministère Education Nationale	
				Boursier	Boursier
	Universités américaines membre du réseau ISEP Contacter la DRI à l'UR	<p>Conditions:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etre inscrit à l'UR en 3^{ème} ou 4^{ème} année - Avoir de bons résultats universitaires - Séjour d'un semestre à une année (généralement d'un semestre) <p>Informations:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réunion mi-septembre organisée par la Coordinnatrice Mme Corinne DUBOIN, affichage dans les composantes et à la DRI - TOEFEL mi-octobre - Commission de sélection des candidats en novembre 	<p>Lorsque le Placement Acceptance Form (PAF) a été signé et renvoyé à ISEP, l'étudiant doit:</p> <ul style="list-style-type: none"> - prendre l'Assurance ISEP sur internet - recevoir du coordinateur ISEP de l'UR l' imprimé DS 2019 après remise du chèque par l'étudiant de 458 € pour entreprendre les démarches de visa - aller retirer au Consulat des Etats-Unis à Maurice son Visa (déplacement payé par la DRI) - télécharger sur internet de l'ambassade US de France les formulaires de demande de visa - se rapprocher de sa mututelle étudiante pour régulariser sa situation sécurité sociale 	<p>2 135 €/semestre versés non à l'étudiant mais à l'UR pour accueillir les étudiants américains (hébergement et nourriture); les étudiants de l'UR bénéficient des mêmes prestations dans les universités américaines.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - être boursier sur critères sociaux (bourse CROUS) ou non imposable si vous avez votre propre déclaration fiscale mais bénéficiaire d'une aide d'urgence du CROUS - effectuer une mobilité à l'étranger de 2 mois minimum - examen du dossier de candidature par une commission de l'UR fin septembre et début mars - Si la bourse est accordée, perception d'un minimum 2 mois de bourse soit 400 € x 2 mois = 800 € - versement par le CROUS de La Réunion

Conventions bilatérales (IAfrique du Sud, Corée du Sud)	Destination	Conditions/ Informations	Formalités administratives	Bourses de mobilité (Les étudiants boursiers conservent leur bourse nationale, versée par le CROUS)		
				Conseil Régional (Aide accordée pour une durée maximale de 10 mois)		Ministère Education Nationale
				Boursier	Non boursier et Boursier échelon 0	Boursier
	<ul style="list-style-type: none"> - Universités partenaires en Australie - Universités partenaires en Inde Contacter la DRI à l'UR	<p>Conditions:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etre inscrit à l'UR en 3ème ou 4ème année - Avoir de bons résultats universitaires - Séjour d'un semestre à une année (généralement d'un semestre) <p>Informations:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour l'Afrique du Sud se renseigner à la DRI - Pour l'Inde, se renseigner auprès des responsables d'Informatique et STIC; départ en mai 	<p>- Pour l'Afrique du Sud,</p> <ul style="list-style-type: none"> * dossier de candidature à retirer à la DRI <p>- Pour l'Inde,</p> <ul style="list-style-type: none"> * sélection des étudiants par les responsables de Master Informatique et STIC * retrait et dépôt des dossiers d'aide à la mobilité et au transport à la DRI au plus tard début mars 	460 €/Mois	230 €/Mois	<ul style="list-style-type: none"> - être boursier sur critères sociaux (bourse CROUS) ou non imposable si vous avez votre propre déclaration fiscale mais bénéficiaire d'une aide d'urgence du CROUS - effectuer une mobilité à l'étranger de 2 mois minimum - examen du dossier de candidature par une commission de l'UR fin août et début mars - Si la bourse est accordée, perception d'un minimum 2 mois de bourse soit 400 € x 2 mois = 800 € - versement par la DRI

ERASMUS STAGES

TOUS LES DOSSIERS DE BOURSES DE MOBILITE ET D'AIDE AU TRANSPORT SONT A RETIRER ET A DEPOSER
A LA DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES (DRI) DE L'UNIVERSITE DE LA REUNION (UR)

ERASMUS-Stages	Destination	Conditions/ Informations	Formalités administratives	Bourses de mobilité (Les étudiants boursiers conservent leur bourse nationale, versée par le CROUS)			Aide au transport	
				Union Européenne	Conseil Régional* (Aide accordée pour une durée de 13 à 52 semaines)		Ministère Education Nationale	Compl. DOM Erasmus +
					Boursier	Non boursier et Boursier échelon 0	Boursier et Etudiant non imposable	
- Entreprises en Europe hors France métropolitaine et autre DOM-TOM	<p>Conditions:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etre inscrit à l'UR dans l'une des filières participant au programme Erasmus-stage: Licence pro Génie Civil, 2^{de} année DUT Génie Biologique, 2^{de} année DUT Réseaux et Télécommunication, L3 Tourisme, M2 Info-Comm., M2 Relations intrnationales - Pas de condition de nationalité - Effectuer un stage obligatoire en entreprise de 3 mois de date à date <p>Informations:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dossiers de candidature à retirer auprès des enseignants responsables des stages et à la DRI - Sélection des étudiants par les responsables de stages, 2 mois avant le départ en stage 	<ul style="list-style-type: none"> - Déposer un dossier de candidature Erasmus-stage et être sélectionné - Trouver une entreprise et établir une convention de stage - Etablir son dossier Bourse Erasmus-stage avec la DRI - Obtenir la carte européenne d'assurance maladie auprès de sa mutuelle étudiante - Avoir une assurance responsabilité civile et une assurance rapatriement 	<p>Selon le pays d'accueil la bourse Erasmus varie entre 650€ et 750€ par mois</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ecosse - Allemagne = 260 €/mois - Angleterre - Suisse - Norvège - Islande - Irlande = 400 €/mois - Belgique - Italie = 240 €/mois - Pays-Bas - Suède = 284 €/mois - Autres pays européens (Autriche, Espagne, ...) = 200 €/mois 	<ul style="list-style-type: none"> - Ecosse - Allemagne = 163 €/mois - Angleterre - Suisse - Norvège - Islande - Irlande = 250 €/mois - Belgique - Italie = 150 €/mois - Pays-Bas - Suède = 178 €/mois - Autres pays européens (Autriche, Espagne, ...) = 125 €/mois 	<ul style="list-style-type: none"> - être boursier sur critères sociaux (bourse CROUS) ou non imposable si vous avez votre propre déclaration fiscale mais bénéficiaire d'une aide d'urgence du CROUS - effectuer une mobilité à l'étranger de 2 mois minimum - examen du dossier de candidature par une commission de l'UR fin août et début mars - Si la bourse est accordée, perception d'un minimum 2 mois de bourse soit 400 € x 2 mois = 800 € - versement par la DRI 	<ul style="list-style-type: none"> - Remboursement du billet sur justificatif : forfait max de 1 100 € par étudiant. La différence est à la charge de l'étudiant. - Seuls les frais de transport en partance depuis La Réunion éligible - les trajets des étudiants originaires de métropole ou de pays non UE depuis La Réunion pour retourner dans leur famille pour les vacances = NON remboursables. 	

STAGES

TOUS LES DOSSIERS DE BOURSES DE MOBILITE ET D'AIDE AU TRANSPORT DE LADOM SONT A RETIRER ET A DEPOSER
A LA DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES (DRI) DE L'UNIVERSITE DE LA REUNION (UR)

STAGES	Destination	Conditions/ Informations	Formalités administratives	Bourses de mobilité		Ministère Education Nationale
				Conseil Régional * (Aide accordée pour une durée de 1 à 3 mois)		
				Boursier	Non boursier et Boursier échelon 0	
Entreprises ou universités (laboratoires) en Europe et Hors Europe	<p>Conditions:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etre étudiant à l'UR - Stages obligatoires en entreprise ou en laboratoire pour l'obtention du diplôme - Convention de stage <p>Informations:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Affichage dans les composantes et à la DRI - Dossiers d'aides financières à retirer et à déposer à la DRI selon le calendrier établi et au vu des périodes de stage 	<p>Stages hors Europe : passeport en cours de validité toute la durée du stage et nécessité d'un visa voire d'un permis de travail; se renseigner auprès des ambassades ou des consulats des pays d'accueil</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Angleterre - Suisse - Norvège - Islande - Québec - Japon - Chine - Etats-Unis = 610 €/mois - Belgique - Italie - Pays-Bas - Suède = 240 €/mois - Autres pays européens - Australie - Nouvelle-Zélande - Seychelles = 534 €/mois - Zone océan indien: Comores - Madagascar - Maurcie - Inde - Afrique du Sud = 460 €/mois 	<ul style="list-style-type: none"> - Angleterre - Suisse - Norvège - Islande - Québec - Japon - Chine - Etats-Unis = 305 €/mois - Belgique - Italie - Pays-Bas - Suède = 150 €/mois - Autres pays européens - Australie - Nouvelle-Zélande - Seychelles = 267 €/mois - Zone océan indien: Comores - Madagascar - Maurcie - Inde - Afrique du Sud = 230 €/mois 	<ul style="list-style-type: none"> - être boursier sur critères sociaux (bourse CROUS) ou non imposable si vous avez votre propre déclaration fiscale mais bénéficiaire d'une aide d'urgence du CROUS - effectuer une mobilité à l'étranger de 2 mois minimum - examen du dossier de candidature par une commission de l'UR fin août et début mars - Si la bourse est accordée, perception d'un minimum 2 mois de bourse soit 400 € x 2 mois = 800 € - versement par la DRI 	

TRAVAUX DE RECHERCHES AVANCEES

TOUS LES DOSSIERS DE BOURSES DE MOBILITE ET D'AIDE AU TRANSPORT DE LADOM SONT A RETIRER ET A DEPOSER
A LA DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES (DRI) DE L'UNIVERSITE DE LA REUNION (UR)

TRAVAUX DE RECHERCHES AVANCEES	Destination	Conditions/ Informations	Formalités administratives	Bourses de mobilité <i>(Les étudiants boursiers conservent leur bourse nationale, versée par le CROUS)</i>		
				Conseil Régional * <i>(Aide accordée pour une durée de 1 à 3 mois)</i>		Ministère Education Nationale
				Boursier	Non boursier et Boursier échelon 0	Boursier et Etudiant non imposable
				Associations, bibliothèques universités, laboratoires de recherche ...en Europe et Hors Europe	<p>Conditions:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etre étudiant à l'UR - Stages obligatoires en entreprise ou en laboratoire pour l'obtention du diplôme - Lettre d'acceptation de l'organisme d'accueil <p>Informations:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Affichage dans les composantes et à la DRI - Dossiers d'aides financières à retirer et à déposer à la DRI selon le calendrier établi et au vu des périodes de stage 	<p>Recherche hors Europe : passeport en court de validité toute la durée du stage et nécessité d'un visa voire d'un permis de travail; se renseigner auprès des ambassades ou des consulats des pays d'accueil</p>